



### **Augmentez les salaires, c'est urgent !**

Depuis 2010, le point d'indice est gelé et les salaires des agents publics ont subi de plein fouet les politiques d'austérité. La perte de pouvoir d'achat s'élève à + de 10 % ! Dans le contexte de crise économique et de retour à une inflation durable, il y a une urgence absolue à augmenter les salaires. Le gouvernement a été contraint de promettre un dégel de la valeur du point avant l'été. La CGT se mobilise pour obtenir une hausse effective à la hauteur des besoins des agents. **La CGT revendique donc une hausse immédiate d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice avec une indexation sur l'inflation à compter du 1er janvier 2022 !**

### **Retraites, nous ne laisserons pas faire !**

Emmanuel Macron a clairement annoncé son intention de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Une telle contre-réforme serait insupportable pour les agents publics : l'espérance de vie en bonne santé est aujourd'hui de seulement 63 ans ! De plus, le dernier rapport du COR estime qu'un allongement de la durée de cotisation n'est pas nécessaire pour garantir l'équilibre financier de nos systèmes de retraite. Il est plus que jamais nécessaire de défendre notre système de retraites par répartition et de garantir à tous et toutes un niveau de pension permettant de vivre dignement.

**La CGT revendique la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement a minima de 75 % pour une carrière complète ! Il est tout aussi urgent d'augmenter les pensions et les retraites.**

### **Statuts, rémunération : défendons la fonction publique de carrière !**

De fortes attaques pourraient aussi être portées contre le système de rémunération et de déroulement des carrières des fonctionnaires. Emmanuel Macron a répété vouloir "rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération" : autrement dit c'est tout le système de déroulement de carrière basé sur les corps et grades qui se trouve menacé. L'objectif est de renforcer la rémunération à la performance, le développement des primes dites « au mérite » et de recruter massivement des contractuels sur des missions pérennes de service public ! Au contraire, il nous faut défendre une fonction publique qui reconnaît les qualifications et garantit un déroulement de carrière assis sur des grilles de rémunération. C'est pourquoi **la CGT réitère son exigence d'abrogation de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le maintien et l'amélioration des dispositions constitutives du statut général des**

## fonctionnaires !

### Redonnons du sens à nos missions et recréons de l'emploi public !

Réformes après réformes, les agents publics s'interrogent sur le sens de leur mission. C'est par sens du service public qu'ils s'engagent au service de la population et de l'intérêt général, mais il faut leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions ! Il faut en finir avec les suppressions d'emplois qui ne cessent de dégrader le service public. Les agents publics ont besoin de reconnaissance : nos missions sont essentielles, comme l'a bien montré la crise sanitaire, et nos missions doivent être reconnues à leur juste valeur ! La CGT revendique des créations d'emplois de fonctionnaires à hauteur des besoins et des missions que nous exerçons ! Dans le même temps, **la CGT revendique un plan de titularisation des agents non-titulaires.**

### Dès le 6 juin, mobilisons-nous !

La CGT appelle l'ensemble des salariés à une semaine de mobilisation du 6 au 10 juin. Nous appelons l'ensemble des agents publics à se saisir de ces revendications dans toutes les initiatives locales qui seront prises. C'est dès à présent que nous devons nous mobiliser ! La CGT s'engage aussi à construire dès la rentrée, dans l'unité la plus large possible, une riposte large et à la hauteur des attaques annoncées !

#### fichiers:



[Télécharger 2022\\_05\\_30\\_appel\\_6\\_juin.pdf](#) (65.32 Ko)

**Public:** [Infos / actions](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---